



N° 943-2015/ARR/DJA/SSACA

Date du : 21/05/2015

**Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : désignant les représentants du président de l'assemblée de la province Sud au conseil d'administration de l'éco-organisme Trécodec

PJ : un projet d'arrêté

Dans le cadre du suivi des filières de gestion des déchets règlementés, le code de l'environnement prévoit à l'article 422-7-III « *qu'un représentant de la province désigné par le président de l'assemblée de la province Sud assiste aux réunions du conseil d'administration des éco-organismes agréées en qualité d'observateur et peut demander communication de tout document lié à la gestion financière de l'éco-organisme.* ».

La présence de la province Sud aux conseils d'administration de l'éco-organisme Trécodec permet :

- de montrer l'implication de la collectivité au sein du dispositif REP ;
- d'assurer son rôle de contrôle et de suivi de l'éco-organisme ;
- d'identifier, le cas échéant, les problématiques techniques et financières des producteurs.

Afin de répondre à cette prescription, la direction de l'environnement propose la désignation de Mme Nina Julié en qualité de représentant titulaire du président de la province Sud, et Mme Céline Martini directrice de l'environnement par intérim en qualité de suppléante.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

**Le directeur juridique et d'administration
générale**

Alexandre Brianchon